

Soins de Santé

Circulaire OA no 2025/321 du 17-12-2025

Applicable à partir de 1/01/2026

3910 /2341

Tarifs; prestations dans le contexte du Covid-19.

Suite à l'abrogation de l'arrêté royal n°20 du 13 mai 2020 portant des mesures temporaires dans la lutte contre la pandémie COVID-19 et visant à assurer la continuité des soins en matière d'assurance obligatoire soins de santé, vous trouverez en annexe la liste des prestations applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

Ces prestations ne sont pas indexées.

Les prestations effectuées avec contact physique sont reprises sous le point « 1. Rétributions pour les prestations avec contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19».

Les prestations relatives aux tests de détection du coronavirus sont mentionnées dans le point «2. Rétributions pour les tests de dépistage du coronavirus, dans le cadre de la crise du COVID-19».

Enfin, les honoraires pour la préparation et l'administration de vaccins Covid sont repris dans le point « 3 Rétributions pour la préparation et l'administration de vaccins Covid ».

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[V48 - Tarieven-COVID-19 - 01-01-2026-circ OA.xlsx](#)

1. Rétributions pour les prestations avec contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19 - applicables à partir du 14-03-2020

Numéro de code				Libellé				Honoraires	Intervention	
									Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel

Médecins-spécialistes

	599502	C	20	1,400000	Supplément d'honoraires pour la surveillance d'un patient COVID-19 hospitalisé dans une unité COVID-19 d'un service spécialisé isolé G et Sp pour traitement et réadaptation, par jour		28,00	28,00	28,00
--	--------	---	----	----------	--	--	-------	-------	-------

Médecins-spécialistes en médecine physique et en réadaptation

	557900	K	9,20	1,215427	Supplément pour la prestation 558806 ou 558423 pour un patient COVID-19 hospitalisé qui est ou a été aux soins intensifs		11,18	11,18	11,18
	557944	K	20	1,215427	Deuxième séance de rééducation le même jour que la prestation 558806 ou 558423 pour un patient COVID-19 hospitalisé qui est ou a été aux soins intensifs		24,31	24,31	24,31
	557981	K	30	1,215427	Supplément d'honoraria pour la prestation 558843, 558025 ou 558821 pour un patient COVID-19 hospitalisé qui est ou a été aux soins intensifs		36,46	36,46	36,46

Kinésithérapeutes

	518103	M	12	0,927692	Majoration pour la prestation 560501 pour un patient COVID-19 hospitalisé qui est ou a été aux soins intensifs		11,13	11,13	11,13
	518081	M	24	0,927692	Deuxième séance de kinésithérapie individuelle dans la même journée d'une durée globale moyenne d'apport personnel du kinésithérapeute de 30 minutes pour un patient COVID-19 hospitalisé après un séjour aux soins intensifs		22,26	22,26	22,26

2. Rétributions pour les tests de dépistage du coronavirus, dans le cadre de la crise du COVID-19 - à partir du 03-06-2020

554971	554982	B	300	0,032012	Détermination d'anticorps contre le virus SARS-CoV-2 via immunoassay		9,60	9,60	9,60
--------	--------	---	-----	----------	--	--	------	------	------

3. Rétributions pour la préparation et l'administration de vaccins Covid

3.a) prestations applicables à partir du 18-07-2022

419414				Intervention forfaitaire spécifique pour la préparation de vaccins Covid par un pharmacien dans une officine ouverte au public		3,22	3,22	3,22
419436				Honoraires forfaits spécifiques pour l'administration d'un vaccin Covid à un bénéficiaire par un pharmacien dans une officine ouverte au public		15,50	15,50	15,50
419451				Honoraires forfaits spécifiques pour l'administration d'un vaccin Covid à un bénéficiaire par un praticien de l'art infirmier		15,50	15,50	15,50

3.b) prestations applicables à partir du 01-10-2023

419996				Intervention forfaitaire spécifique pour la préparation de vaccins Covid par un praticien de l'art infirmier		3,22	3,22	3,22
420011				Intervention forfaitaire spécifique pour la préparation de vaccins Covid par un médecin		3,22	3,22	3,22
419495				Honoraires forfaits spécifiques pour l'administration d'un vaccin Covid à un bénéficiaire par un médecin		15,50	15,50	15,50